EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC

AR Prefecture

016-211601208-20260910-D2026702-DE
Reçu le 15/09/2026

Délibération : D2026-7-02

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le jeudi dix septembre à 19h30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame Bénédicte MONTÉGU, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 06 septembre 2026

Présents : Mesdames Stéphanie DULAC, Manitraritiana FITAHIANA, Véronique LANOË-MALIVERT, Bénédicte MONTÉGU, Louise NADEAU-CASTAING, Martine SEGUIN, Isabelle TRANCHET, Angélique VAZART, et Messieurs Anthony DOUET, Dominique GOUYGOU, Franck INGREMEAU, Pascal LAFENETRE, Vincent MORA, Jean-Philippe MORAUD, Antoine PASCAUD, Eric SCHURR.

Excusé(s) : Béatrice COURTEL qui a donné pouvoir à Jean Philippe MORAUD,
Anne DUBOIS qui a donné pouvoir à Anthony DOUET,
Sébastien DAMASE qui a donné pouvoir à Franck INGREMEAU

Secrétaire de Séance : Monsieur Vincent MORA

Objet :
Fonds de concours Solidarités 2026 pour le remplacement des moteurs de la centrale de traitement d'air de l'école élémentaire

Madame le Maire fait part aux conseillers de la nécessité de remplacer les moteurs de la centrale de traitement d'air de l'école élémentaire.
Ces moteurs améliorent le brassage de l'air et le fonctionnement de l'installation de génie climatique. Celle-ci assure le chauffage des locaux en hiver et contribue à leur rafraichissement durant la période estivale.
Cette intervention est destinée à remettre en fonctionnement la centrale de traitement de l'air pour améliorer le confort des enfants et du personnel.
Mme le Maire informe que le montant des travaux s'élève à 9 549,31 € HT, et propose de solliciter Grand Angoulême pour une demande de subvention via le Fond de Concours Solidarité à hauteur de 50% des dépenses HT, soit 4 774,00 €.

Le plan de financement s'établit comme suit :
Montant maximum HT des travaux ..... 9 549,31 €
Montant maximum du Fonds de Concours (49,99% du montant HT)..... 4 774,00 €
Montant maximum de la participation de la Commune (50,01% du montant HT) ..... **4 775,31 €**

le Conseil Municipal après en avoir délibéré

APPROUVE le plan de financement,
AUTORISE Madame le Maire à solliciter le concours financier de Grand Angoulême au titre du fond de concours solidarité 2026,
AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

Vote
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire
Bénédicte MONTÉGU

Emis le **14 septembre,** et transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 15 septembre **2026**

MAIRIE DE DIRAC
16410